

### Le dépôt direct, un choix avantageux

En adhérant au dépôt direct, vous avez l'assurance que votre rente sera déposée automatiquement dans votre compte le 15 de chaque mois (ou le jour ouvrable précédent, lorsque le 15 n'est pas un jour ouvrable).

### Pour adhérer au dépôt direct

Il vous suffit de remplir le formulaire ci-dessous et de le retourner avec un chèque portant la mention « Annulé » à l'adresse indiquée au bas du formulaire. Si vous le préférez, vous pouvez plutôt nous faire parvenir ces documents par télécopieur au (418) 644-8831.

**Note :** Le premier dépôt sera effectué de quatre à six semaines après que la CARRA aura reçu votre

formulaire accompagné de votre chèque portant la mention « Annulé ».

### Un état des dépôts deux fois par an

En janvier et en juin de chaque année, vous recevrez un état des dépôts vous indiquant les montants brut et net de la rente qui vous est versée chaque mois. Vous y trouverez également le montant total des retenues qui sont faites sur votre rente.

### Vous avez des questions?

Vous pouvez communiquer avec le Service à la clientèle en composant l'un des numéros suivants :

- (418) 644-2325 (région de Québec);
- 1 800 368-9883 (ailleurs au Québec).

<b>1. Identification du prestataire</b>			
Nom	Prénom	Numéro d'assurance sociale	
Adresse (numéro, rue, appartement, case postale, route rurale)		Numéro de téléphone (résidence) (ind. rég.)	
Ville	Province	Code postal	Numéro de téléphone (autre) (ind. rég.)
<b>2. Signature du prestataire</b>			
<b>Je désire que ma rente soit versée dans le compte de l'établissement bancaire dont les coordonnées figurent sur le chèque « Annulé » ci-joint.</b>			
Signature			Date année      mois      jour

Dans ce formulaire, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

*English version available upon request*

L'absence des renseignements demandés dans ce formulaire nous empêchera de traiter votre demande. Selon la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), seules les personnes chargées de traiter votre dossier auront accès à cette information. Cette loi vous permet de consulter et de faire rectifier vos renseignements personnels.

**Veillez retourner ce formulaire, accompagné d'un chèque portant la mention « Annulé », à l'adresse suivante :**

**Commission administrative des régimes  
de retraite et d'assurances  
475, rue Saint-Amable  
Québec (Québec ) G1R 5X3**

**Si vous le préférez, vous pouvez plutôt nous faire parvenir ces documents par télécopieur au (418) 644-8831.**